BIODIVERSITÉ ET DIVERSITÉ CULTURELLE

par Raphaël **LARRÈRE**(*)

Si elle a contribué à engager la protection de la nature dans une gestion de plus en plus technocratique, l'adoption de la biodiversité comme une norme n'a pas été sans vertu. Elle a permis de se soucier autant de la diminution des effectifs des espèces communes que de l'extinction d'un nombre limité, quoi que trop important, d'espèces remarquées par les spécialistes comme particulièrement menacées ou vulnérables. Ce faisant elle a conduit à se préoccuper des causes enchevêtrées de cette érosion sur l'essentiel du territoire du fait des pratiques agricoles, de l'urbanisation et des infrastructures. Elle a invité la protection de la nature à embrasser l'ambition de protéger la nature ordinaire, celle qui est mise en valeur de façon plus ou moins intensive, plus ou moins destructive, dans les campagnes comme dans les agglomérations urbaines et péri-urbaines, sans négliger pour autant la protection de la nature remarquable des parcs et des réserves. Enfin, se préoccuper de la biodiversité, c'est abandonner les considérations sur la confrontation entre la nature et la société pour s'interroger sur la pluralité des relations que les hommes (dans leur diversité culturelle) entretiennent avec la grande diversité des vivants non humains, des milieux et des paysages.

La Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, adoptée le 2 novembre 2001, déclare, dans son article 1er :

> « Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. »

On peut ajouter que toutes deux sont menacées par le même processus d'homogénéisation : la généralisation des modes de consommation des pays Occidentaux est à la fois un facteur important d'effacement de la diversité des cultures (au profit de la Mac-culture) et une cause de destruction de la biodiversité

1/ Le principe diversité

Dans le numéro 4 de la revue Humanité & Biodiversité, Bernard Chevassus-au-Louis a écrit une conclusion sous forme de manifeste, qu'il a intitulée « Pour un principe diversité »[1]. « Agis de

(*) Membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France, Directeur de recherche honoraire de l'INRA.

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

façon que les effets de ton action soient compatibles avec le maintien et la préservation des diversités naturelles et culturelles présentes sur terre »[2] : tel que Chevassus-au-Louis le formule, le principe diversité s'inspire directement du principe responsabilité de Hans Jonas : "Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre."[3] Comme celui de Jonas, le principe diversité établit une norme morale d'action et comme lui, il est conséquentialiste : c'est à partir des conséquences de l'action que l'on est capable d'anticiper que l'on peut en évaluer la qualité morale. Il importe donc, non seulement de pouvoir connaître les diversités naturelles et culturelles, mais de savoir, aussi sur quoi s'appuie leur rapprochement dans un même objectif.

Si le monde auquel nous sommes confrontés est la diversité même, nous avons pris l'habitude, Occidentaux modernes que nous sommes, de distinguer les diversités naturelles des diversités culturelles. Non seulement en se référant à « L'extraordinaire diversité des êtres vivants, humains compris », Chevassus inclut les humains dans la biodiversité, mais en outre, il n'établit pas de frontière nette entre diversité « naturelle » et diversité « culturelle ».

C'est ce qu'avait fait Arne Naess lorsqu'il avait affirmé que les formes culturelles dans leur diversité « peuvent être considérées comme faisant partie de la richesse et de la diversité des formes de vie sur terre. »[4] Envisagée comme une des modalités de la biodiversité, la diversité culturelle doit bénéficier du même respect, les cultures locales « doivent être préservées, au même titre que les espèces menacées »[5].

On peut néanmoins remarquer que les cultures humaines sont sans doute des formes de vie comme les autres, mais qu'elles ne se transmettent pas de la même façon : l'évolution biologique est darwinienne, quand l'évolution culturelle est lamarckienne (elle se fait par transmission de caractères acquis). On semble donc avoir de bonnes raisons de ranger d'un côté les biodiversités génétique, spécifique, fonctionnelle, écosystémique et de l'autre, la diversité des langues, des coutumes, des croyances, des savoirs, des savoir-faire et des techniques. Or c'est justement ce type de partage que peut éviter le principe diversité, car, comme le signale Chevassus-au-Louis se serait passer à côté de toutes les entités hybrides, qui, comme l'a avancé Bruno Latour sont conjointement naturelles et culturelles[6]. Ces entités sont considérées comme 'naturelles' mais elles résultent en fait d'interactions anciennes et profondes avec les humains. C'est le cas des paysages ruraux qui résultent d'une histoire où se

---

[1] Chevassus-au-Louis, B « Pour un principe diversité », *Quelles éthiques pour les relations humains-biodiversités ?* H&B n° 4, 2017, p. 201-208.

[2] Chevassus-au-Louis, « Pour un principe diversité », ouvr. cité, p. 206.

[3] Hans Jonas, *Das Prinzip Verantwortung*, 1979, trad.fr. *Le principe responsabilité*, Paris, Éditions du Cerf, 1991, p. 30.

[4] Arne Naess, « *The Encouraging Richness and Diversity of Ultimate Premises in Environmental Philosophy* », *The Trumpeter*, vol. 9, n° 2, 1992, p. 6.

[5] Geneviève Michon, « Sciences sociales et biodiversité : des problématiques nouvelles pour un contexte nouveau », p. 424.

[6] Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 1992

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

sont articulés des processus naturels à l'évolution des activités humaines. C'est enfin le cas des races d'animaux domestiques et des variétés végétales qui résultent à la fois de l'évolution de pratiques de sélection des éleveurs et des mécanismes de la sélection naturelle. Paysages, milieux et espèces domestiquées sont conjointement des patrimoines naturels et culturels. Le principe de diversité invite à sortir du dualisme

2/ Sortir du dualisme ?

Depuis le XVII[e] siècle, l'idée que les humains ont une intériorité qui les distingue des animaux, mais qu'ils n'ont rien d'exceptionnel par rapport aux autres organismes sur le plan biologique est devenue dominante en Occident. C'est une ontologie dualiste que Philippe Descola qualifie de « naturalisme »[7]. Elle a eu pour principale vertu de permettre le développement des sciences et pour dommage d'inviter les Occidentaux à dominer la nature. Ailleurs dans le monde, et même avant en Europe, on a identifié de tout autres continuités et discontinuités entre humains et non-humains. Par exemple, l'ontologie animiste (que l'on retrouve en Amazonie, en Amérique subantarctique, en Sibérie …) : est l'exact inverse du naturalisme : humains et non-humains ont la même intériorité, mais chaque espèce de vivant a un corps spécifique.
Une première conclusion se tire aisément : si l'idée de nature n'existe qu'en Occident, la généralisation à la planète entière de modes de protection de la nature élaborés en Occident revient à exporter une forme de domination culturelle. Dans une conférence devant l'UICN [8] Descola a mis ainsi cette ONG en garde contre les conséquences d'une exportation des modèles occidentaux de protection de la nature : c'est en défendant la vie des cultures non occidentales et en respectant leur propre ontologie, que l'on protègera ce que nous concevons comme leur nature – car, ce qui à nos yeux est nature, fait partie de leur culture. Il faut se placer au delà de nature et culture.

On peut ainsi non seulement transférer à la diversité culturelle le respect que l'on porte à celle du vivant, mais aussi transformer la protection de la nature en défense des cultures menacées, d'où l'expression de diversité bioculturelle. Mais comment différentes cultures qui ne partagent pas la même conception de la nature (ou n'en ont pas) peuvent-t-elles s'entendre pour protéger un environnement qu'elles valorisent, chacune de façon spécifique ? C'est une question de traduction délicate, qui est à la fois anthropologique et politique.

3/ C'est pourquoi c'est une orientation en débat

[7] Philippe Descola *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005
[8] Philippe Descola, Diversité biologique et diversité culturelle, in *Imagine To-Morrow's World*, Fontainebleau Symposium, Keynote Presentations, Fontainebleau 3-5 novembre 1998, IUCN (Union internationale de conservation de la nature), pp. 77-90

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

L'article 8J , de la Convention sur la diversité biologique, adoptée au Sommet de la Terre à Rio en 1992 reconnaît que les connaissances locales jouent un rôle essentiel dans la protection de la diversité biologique. Bien plus, il associe ces « connaissances » aux « innovations et pratiques des communautés autochtones et locales », qui incarnent « des modes de vie traditionnels ».

Mais, en affirmant ainsi la fonctionnalité écologique des savoirs locaux, la Convention de Rio aurait, selon certains commentateurs, subordonné, ou même sacrifié, la protection de la biodiversité aux exigences de reconnaissance et de soutien des populations locales. D'autres ont estimé que "les discours assimilant les diversités culturelle et biologique relèvent davantage de pétitions de principe" que de l'argumentaire scientifique. S'il faut certes laisser vivre les cultures dans leur diversité, la biodiversité serait mieux protégée, au niveau mondial, par "une humanité très uniformisée par des technologies de pointe (qui) produira une ingénierie écologique préservant la biodiversité plus efficacement que la diversité culturelle"[9].
J'ai pu remarquer que ces deux options traversent aussi bien les milieux scientifiques de la conservation que les anthropologues ethnologues et sociologues. Les options en débat relèvent en fait d'un choix politique entre deux types de protection de la biodiversité. L'une relève d'une politique globale, administrée d'en haut, fait appel à l'autoritarisme scientifique et nie que les savoirs et savoir-faire locaux soient de nature à préserver la biodiversité. L'autre cherche à enrayer l'érosion de la biodiversité sur la base d'accords locaux, impliquant la coopération, les connaissances et l'initiative des populations concernées.

Avant de conclure, je m'autorise à illustrer cette confrontation de points de vue sur l'exemple qu'a exposé Charles Wohlforth à propos des Inupiat du nord de l'Alaska[10]. A la fin des années 1970, les scientifiques ayant évalué l'effectif des baleines franches du Groenland à 1 300 individus, la Commission internationale de la chasse a exigé la suspension des prises. Or, la baleine franche n'est pas uniquement la principale source de protéines des Inupiat. Elle représente aussi l'axe autour duquel tourne leur vie sociale et culturelle. L'interdiction, signifiait donc pour les autochtones un « bouleversement culturel proche de l'anéantissement »[11].
Les scientifiques avaient estimé les effectifs de baleines à partir de comptages des cétacés visibles à des points précis le long de la route de leur migration. Les Inupiat contestèrent cette méthode, arguant que les baleines nagent fréquemment sous la glace de la banquise : on ne peut pas les observer, mais on les entend souffler. Si la plupart des scientifiques négligèrent ce point de vue qui, à leurs yeux était uniquement dicté par l'intérêt, l'un d'entre eux le prit au sérieux. Aidé des Inupiat qui lui servirent de guides et lui apprirent à éviter les dangers sur la glace, il disposa le long de la route de migration 12 000 hydrophones destinés à capter les chants des baleines. Couplés à un ordinateur, ces instruments permirent d'identifier les individus

[9] Frédéric Thomas, "Cosmologies, diversité bioculturelle et préservation de l'environnement" *Natures Sciences Sociétés*, 2011/2-Vol. 19, p. 131.
[10] Charles Wohlforth, *La baleine et le superordinateur*, Paris, Ed. Paulsen, 2008.
[11] *Idem ,* p. 30.

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.

et de calculer leur position par triangulation. Très tôt, on se rendit compte de la sous-estimation initiale des effectifs : les baleines migraient en effet sous la glace. Des années plus tard (en 2002), le dispositif s'étant affiné, on a dénombré environ 10 000 cétacés de cette espèce qui passent le long de la côte. En fin de compte, le savoir des autochtones était plus proche de la réalité que celui des scientifiques.

Je n'entends pas par ce récit diminuer l'importance et nier les vertus de la science, mais inviter les scientifiques à un peu d'humilité et à prendre au sérieux les savoirs pratiques plus qu'ils ne sont tentés de le faire.

Conclusion

Compte tenu du temps imparti, je n'ai évoqué les relations entre diversité biologique et diversité culturelle qu'en prenant l'exemple des cultures autochtones relevant d'une autre ontologie que le naturalisme occidental. Mais le même débat pourrait être aussi engagé sur les cas de pays Occidentaux qui partagent la même ontologie : pour lutter contre l'érosion de la biodiversité faut-il se contenter de stratégies définies par l'état de la science à un moment donné, ou convient-il de confronter et de tenter d'articuler les connaissances scientifiques disponibles aux savoirs vernaculaires et aux savoir-faire locaux ?

Copyright Académie d'agriculture de France, 2021.